

L'Usgeres lance le premier réseau « Égalité et prévention des discriminations » dans l'économie sociale

Ce sont près de 750 000 salariés et 60 000 employeurs sont concernés

Le Conseil d'Administration de l'Usgeres innove et s'engage à mettre en place le premier réseau « **égalité et prévention des discriminations** » dans l'économie sociale, en lien avec les Pouvoirs publics¹. Il se fixe pour objectif de :

- déployer la politique développée par l'Usgeres au sein des branches, secteurs et entreprises du secteur de l'économie sociale,
- capitaliser et diffuser les bonnes pratiques,
- établir un diagnostic sur la mise en œuvre des obligations légales,
- soutenir puis accompagner la mobilisation des collègues régionaux de l'Usgeres, et
- concevoir des outils RH relatifs aux étapes de la vie du contrat de travail.

Ce réseau, constitué de référents nationaux et de correspondants régionaux, contribuera notamment au développement des initiatives régionales de l'économie sociale en matière de prévention des discriminations mais aussi à la promotion des diversités. À ce titre, les référents s'appliqueront à développer des actions de sensibilisation et de formation visant à prévenir les discriminations au sein des branches, secteurs et entreprises du secteur de l'économie sociale

La création de ce réseau s'inscrit dans un programme national d'actions (accord cadre signé avec le GEMA et les Pouvoirs publics en janvier 2008) qui a vu plusieurs initiatives : création d'un outil de sensibilisation et de formation, organisation de manifestations (Colloque diversité Paris du 26 mars 2008, Poitiers du 13 novembre 2009...), participation au groupe de travail de la HALDE sur la parité femme/homme, partenariat avec Pôle emploi en 2010 au « train de l'égalité des chances », soutien au réseau égalité de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, etc.

L'Usgeres souhaite ainsi mobiliser les syndicats d'employeurs de l'économie sociale afin d'agir au plus près des publics traditionnellement discriminés, à l'heure où la crise économique risque de les fragiliser encore plus.

Ainsi, pour Alain CORDESSE, Président de l'Usgeres : « **Cette préoccupation prend un sens particulier pour notre secteur dans la période de crise économique actuelle qui renforce la précarité de l'emploi. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'employeurs de l'économie sociale de lutter contre ces processus d'exclusion et de discrimination** ».

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 750 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'économie sociale.

¹ Protocole d'accord signé le 28 mars 2008 avec le GEMA, la DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté) et l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr